

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME  
COMMUNE DE FLÉAC SUR SEUGNE  
PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2026**

Convocation du 23 janvier 2026– Transmise le 23 janvier 2026– Affichée le 23 janvier 2026

\*\*\*\*\*  
-----

L'an deux mil vingt-six, le 4 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FLÉAC SUR SEUGNE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FREDERIC.

**PRESENTS :** Daniel FREDERIC, Nadège CHARDAVOINE, Daniel GARNIER, Jean-Michel AUBERT-LASSARADE, Rémi CHAIGNAUD, Odile LASCAUX, Enguerrand MERLAUD

**ABSENTS EXCUSÉS :** Jean-Paul CHARDAVOINE, Florence LAURIOUX

\*\*\*\*\*  
-----

Madame Nadège CHARDAVOINE est élue secrétaire de séance à l'unanimité. Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

<u>Délibération étudiée en séance</u>	<u>Objet</u>
17159DE040220261	Approbation du Compte Financier Unique 2025
17159DE040220262	Affectation du résultat de l'exercice 2025
17159DE040220263	Délibération Budget Principal Prévisionnel 2026
17159DE040220264	Adoption convention de servitude de passage et de tréfonds avec la société ATC FRANCE - lieu-dit - Les Buissons-
17159DE040220265	Création Budget Annexe Lotissement « Rue Du Vieux Pont »
17159DE040220266	Vote Du Budget Primitif 2026 Du Budget Annexe Lotissement « Rue Du Vieux Pont »
17159DE040220267	Modification du tableau des effectifs au 1-07-26 - avancements de grade et inscription sur liste d'aptitude au titre de l'année 2026

**I. DELIBERATION N°17159DE040220261 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FREDERIC, Maire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** le Code des juridictions financières ;

**Vu** l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le Compte Financier Unique de la commune de FLÉAC-SUR-SEUGNE ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête les comptes de l'exercice 2025 comme suit :**

Libellés	Fonctionnement (Dépenses / Déficit)	Fonctionnement (Recettes / Excédents)	Investissement (Dépenses / Déficit)	Investissement (Recettes / Excédents)
Résultats Reportés (N-1)		35 509,65 €	65 806,50 €	
Opérations de l'année	364 937,08 €	376 023,98 €	349 892,13 €	556 099,44 €
<b>TOTAUX</b>	<b>364 937,08 €</b>	<b>411 533,63 €</b>	<b>415 698,63 €</b>	<b>556 099,44 €</b>
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE</b>		<b>46 596,55 €</b>		<b>140 400,81 €</b>
Restes à Réaliser			126 835,40 €	172 226,88 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

À la majorité des suffrages exprimés, 6 voix pour (6 présents et 0 procuration), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de FLÉAC-SUR-SEUGNE tel que présenté ci-dessus.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026.

II. **DELIBERATION N°17159DE040220262 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu la délibération n° 17159DE0402202512 en date du 4 février 2026 approuvant le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 ;
- Considérant que le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 fait apparaître les résultats de clôture suivants :
  - Excédent de fonctionnement au 31/12/2025 : 46 596,55 €
  - Excédent d'investissement au 31/12/2025 : 140 400,81 €
  - Solde des Restes à Réaliser (Dépenses + Recettes) : + 45 391,48 € (Excédentaire)
- Considérant que la section d'investissement est excédentaire et couvre largement le besoin de financement des restes à réaliser, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation en réserves obligatoire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 :** D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit pour le Budget Primitif 2026 :

Compte	Libellé	Montant
002	Report à nouveau (Section de Fonctionnement - Recettes)	46 596,55 €
	<b>TOTAL AFFECTÉ</b>	<b>46 596,55 €</b>

**ARTICLE 2 :** De reporter l'excédent de la section d'investissement comme suit :

Compte	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution reporté (Section d'Investissement - Recettes)	140 400,81 €

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'État et notifiée au comptable de la collectivité.

### III. DELIBERATION N° 17159DE040220263 : BUDGET PREVISIONNEL 2026

Le Conseil,

Oui l'exposé de son Maire,

Vu le budget,

Délibère,

Après présentation du budget prévisionnel 2026 de la commune de FLÉAC SUR SEUGNE, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (7 voix pour, 0 contre, 0 abstention) le budget présenté ci – dessous.

Mairie de FLEAC SUR SEUGNE

BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET MAIRIE DE FLEAC SUR SEUGNE				
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Article	Libellés	Pour mémoire Budget 2025 + DM	Réalisé 2025	Proposition crédits 2026
011	Charges à caractère général	136 800,00 €	136 040,87 €	162 900,00 €
60611	Eau et assainissement	1 000,00 €	1 225,36 €	1 200,00 €
60612	Energie - Electricité	14 500,00 €	12 768,27 €	14 500,00 €
60621	Combustibles	3 500,00 €	1 727,32 €	2 500,00 €
60622	Carburants	2 000,00 €	1 776,24 €	2 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00 €	1 468,07 €	4 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	2 200,00 €	1 648,49 €	2 200,00 €
60636	Vêtements de travail	100,00 €	481,20 €	500,00 €
6064	Fournitures administratives	1 500,00 €	2 716,08 €	1 500,00 €
6068	Autres matières et fournitures	100,00 €	1 294,56 €	2 000,00 €
611	Contr. Prest services avec entre.	3 500,00 €	3 245,89 €	3 500,00 €
613	Locations	12 000,00 €	10 777,81 €	12 000,00 €
61521	Terrains	37 000,00 €	28 108,57 €	30 000,00 €
615221	Bâtiments publics	10 000,00 €	6 057,41 €	10 000,00 €
615228	Autres Bâtiments	10 000,00 €	6 113,00 €	10 000,00 €
615231	Voies	12 000,00 €	31 747,06 €	30 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	2 500,00 €	2 320,01 €	2 500,00 €
6156	Maintenance	- €	2 543,99 €	2 500,00 €
6168	Autres	5 200,00 €	5 169,96 €	5 200,00 €
617	Etude et recherches	- €	2 420,00 €	- €
623	Publicité, publications, relations publiques	4 000,00 €	3 783,92 €	3 000,00 €
625	Frais de mission et de déplacement	3 000,00 €	1 714,27 €	3 000,00 €
626	Frais postaux	3 000,00 €	2 433,28 €	1 000,00 €
627	Service bancaire	200,00 €	320,00 €	200,00 €
6281	Concours divers (cotisations...)	2 000,00 €	612,11 €	2 000,00 €
6288	Autre	- €	- €	14 000,00 €
635	Autres impôts, taxes et versements assimilées (administration des impôts)	3 500,00 €	3 568,00 €	3 600,00 €

012	Charges de personnel et frais assimilés	163 200,00 €	141 858,89 €	147 200,00 €
6218	Autre personne extérieure	20 000,00 €	12 038,25 €	- €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	2 000,00 €	1 880,10 €	2 000,00 €
6411	Personnel titulaire	85 000,00 €	73 937,64 €	85 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	13 000,00 €	15 068,22 €	17 000,00 €
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	42 000,00 €	37 915,28 €	42 000,00 €
6470	Autres Charges sociales	1 200,00 €	1 019,40 €	1 200,00 €
0 14	Atténuations de produits	19 899,00 €	19 899,00 €	19 899,00 €
739221	FNGIR	19 899,00 €	19 899,00 €	19 899,00 €
65	Autres charges gesti. courante	77 773,00 €	61 508,33 €	63 767,55 €
65311	Indemnités élus	21 000,00 €	20 320,56 €	21 000,00 €
65313	Cotisation de retraite	1 000,00 €	645,00 €	1 000,00 €
65315	Formation	- €	- €	1 000,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	100,05 €	- €	200,00 €
6553	Service d'incendie	6 062,95 €	6 062,95 €	6 200,00 €
65568	Autres contributions	27 000,00 €	26 455,75 €	27 000,00 €
6558	Autres contributions	- €	626,00 €	- €
65748	subventions	4 000,00 €	3 664,00 €	4 000,00 €
6577	Remise gracieuse	- €	3 371,02 €	- €
65811	Droits d'utilisation - informatique	- €	- €	2 700,00 €
65888	Autres charges	18 610,00 €	363,05 €	667,55 €
66	Charges Financières	6 000,00 €	5 629,99 €	11 000,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 000,00 €	5 629,99 €	11 000,00 €
67	Charges spécifiques	200,00 €	- €	200,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00 €	- €	200,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 400,00 €	- €	3 400,00 €
681	Dotations aux amortissements	3 400,00 €	- €	3 400,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>407 272,00 €</b>	<b>364 937,08 €</b>	<b>408 366,55 €</b>
023	Virement section investisse.	1 868,00 €	0,00 €	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>409 140,00 €</b>	<b>364 937,08 €</b>	<b>408 366,55 €</b>

**BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET MAIRIE DE FLEAC SUR SEUGNE**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

Article	Libellés	Pour mémoire Budget 2025	Réalisé 2 025	Proposition Budget 2026
0 13	Atténuation de charges	18 000,00 €	17 729,15 €	5 000,00 €
6419	Remb. Sur charges Sécurité Sociale	18 000,00 €	17 729,15 €	5 000,00 €
70	Produits des services et Ventes diverses	15 289,00 €	19 127,40 €	16 540,00 €
70311	Concession dans les cimetières	- €	1 555,00 €	- €
7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports	239,00 €	241,00 €	240,00 €
7067	Redev. droits des serv. Péri-scolaire	350,00 €	305,40 €	300,00 €
70688	Autres prestations de service	14 700,00 €	16 224,00 €	16 000,00 €
70878	par d'autres redevables	- €	802,00 €	- €
73	Impôts et taxes	212 027,35 €	222 475,35 €	215 130,00 €
732221	Fonds de péréquation	7 894,00 €	7 154,00 €	7 000,00 €
73111	Impôts directs locaux	174 000,00 €	173 611,00 €	173 000,00 €
73123	Taxe commun. addit mtation	30 000,00 €	- €	- €
73233	Fonds départemental	- €	41 518,35 €	35 000,00 €
735	Fraction de TVA	133,35 €	192,00 €	130,00 €
74	Dotations, subventions et participations	89 314,00 €	78 277,19 €	75 100,00 €
74111	Dotation forfaitaire	33 288,00 €	33 352,00 €	33 000,00 €
741121	Dotation de solidarité rural	29 989,00 €	19 041,00 €	19 000,00 €
741127	Dotation nationale de péréquation	12 458,00 €	12 066,00 €	12 000,00 €
742	Dotations aux élus locaux	4 815,00 €	4 819,00 €	4 000,00 €
744	FCTVA	5 500,00 €	5 507,19 €	4 000,00 €
74832	Etat-compens. au titre exonérations	1 380,00 €	1 560,00 €	1 300,00 €
74833	Etat-compens. au titre exonérations de taxes foncières	1 884,00 €	1 932,00 €	1 800,00 €
75	Autres produits de gestion	39 000,00 €	38 414,89 €	50 000,00 €
752	Revenus des immeubles	38 000,00 €	38 410,20 €	50 000,00 €
75883	Excédents sur opération	- €	3,00 €	- €
7588	Autres produits divers	1 000,00 €	1,69 €	- €
002	Excédent de foncion. reporté	35 509,65 €		46 596,55 €
	<b>TOTAL</b>	<b>409 140,00 €</b>	<b>376 023,98 €</b>	<b>408 366,55 €</b>

**BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET MAIRIE DE FLEAC SUR SEUGNE**  
**INVESTISSEMENT DEPENSES**

Opérations	Nom des opérations	Articles	Libellés	Prévisions 2025	Réalisé 2025	RAR 2025	Propositions BP 2026
126	Achat mobilier de bureau			4 700,00 €	1 547,21 €	2 578,80 €	20 000,00 €
		2183	Matériel informatique	- €	887,00 €	- €	- €
		2184	Matériel de bureau et mobilier	4 700,00 €	660,28 €	2 578,80 €	20 000,00 €
134	Travaux aménagement jardin du stade			2 697,00 €	- €	- €	- €
		231	immobilisations corporelles en cours	2 697,00 €	- €	- €	- €
136	Voies communales			42 198,00 €	25 902,24 €	- €	120 728,69 €
		212	Agencements et aménagements de terrains	- €	9 547,20 €	- €	- €
		231	immobilisations corporelles en cours	42 198,00 €	16 355,04 €	- €	120 728,69 €
152	Etude Travaux Eglise			22 527,00 €	16 937,66 €	- €	- €
		203	Frais d'études	22 527,00 €	16 937,66 €	- €	- €
1551	Travaux logement communal 2 Passage des Ecoles			225 503,00 €	163 070,83 €	60 805,01 €	- €
		231	immobilisations corporelles en cours	225 503,00 €	163 070,83 €	60 805,01 €	- €
1552	Travaux logement communal 5 Rue de l'Eglise			165 400,00 €	106 788,10 €	55 627,59 €	- €
		231	immobilisations corporelles en cours	165 400,00 €	106 788,10 €	55 627,59 €	- €
1562	Défense incendie			3 053,00 €	- €	- €	7 700,00 €
		2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 053,00 €	- €	- €	7 700,00 €
159	Travaux de signalisation			339,00 €	- €	- €	- €
		2152	installations de voirie	339,00 €	- €	- €	- €
160	Elaboration PLU			7 824,00 €	- €	7 824,00 €	- €
		202	installations de voirie	7 824,00 €	- €	7 824,00 €	- €
163	Achat chauffage école renouvellement Chaudières			2 000,00 €	- €	- €	18 000,00 €
		2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €	- €	- €	18 000,00 €
164	Achat terrain HULLER ET LESAGE			2 988,00 €	- €	- €	- €
		2111	Terrains nus	2 988,00 €	- €	- €	- €
	Opérations financières			107 572,50 €	35 846,02 €	- €	132 700,00 €
		001	déficit d'investissement	65 808,50 €	- €	- €	0,00 €
		1641	Emprunts en euros	36 121,00 €	30 476,12 €	- €	36 000,00 €
		165	Dépôt et cautionnement versés	- €	- €	- €	1 500,00 €
		168758	Autres groupements	5 645,00 €	5 169,90 €	- €	5 200,00 €
		27638	Créance Autres établissements publics	- €	- €	- €	50 000,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>546 806,50 €</b>	<b>349 892,13 €</b>	<b>126 835,80 €</b>	<b>399 128,69 €</b>
			<b>TOTAL</b>			<b>425 964,09 €</b>	

**BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET MAIRIE DE FLEAC SUR SEUGNE**  
**INVESTISSEMENT RECETTES**

Opérations	Nom Opérations	Articles	Libellés	Prévision 2025	Réalisé 2025	RAR 2025	Propositions budget 2026
162	Etude Travaux Eglise			20 200,00 €	6 180,15 €	- €	- €
		1322	Régions	12 626,00 €	- €	- €	- €
		1323	Départements	7 575,00 €	6 180,15 €	- €	- €
1551	Travaux logement communal 2 Passage des Ecoles			63 687,97 €	- €	63 687,97 €	- €
		1323	Départements	17 500,00 €	- €	17 500,00 €	- €
		13461	DETR	- €	- €	46 187,97 €	- €
		16462	DSIL	46 187,97 €	- €	- €	- €
1552	Travaux logement communal 5 Rue de l'Eglise			166 643,07 €	40 680,00 €	108 638,91 €	- €
		1321	ETAT	- €	- €	53 669,07 €	- €
		1323	Départements	17 500,00 €	- €	17 500,00 €	- €
		13461	DETR	- €	40 680,00 €	37 469,84 €	- €
		16462	DSIL	91 038,07 €	- €	- €	- €
		1641	Emprunts en euros	47 105,00 €	- €	- €	- €
1682	DECI			51 710,00 €	- €	- €	3 836,40 €
		1323	Départements	11 030,00 €	- €	- €	1 918,20 €
		13461	DETR	40 680,00 €	- €	- €	1 918,20 €
167	Achat maison MOUILLOT G			- €	11 030,40 €	- €	- €
		1323	Départements	- €	11 030,40 €	- €	- €
	Sans Opérations			26 000,00 €	229 726,00 €	- €	- €
		1345	Amendes de radars	- €	11 726,00 €	- €	- €
		1641	Emprunts en euros	26 000,00 €	218 000,00 €	- €	- €
24	Produits des cessions d'immobilisations			- €	- €	- €	90 000,00 €
	Opérations financières			270 566,96 €	268 483,89 €	- €	159 900,81 €
		0 21	Virement de la section de fonctionnement	1 868,00 €	- €	- €	- €
		001	Excédent d'investissement	- €	- €	- €	140 400,81 €
		10222	F.C.T.V.A	40 528,93 €	40 597,31 €	- €	18 000,00 €
		10226	Taxe d'aménagement	800,00 €	1 518,05 €	- €	- €
		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	226 368,63 €	226 368,63 €	- €	- €
		165	Dépôt et cautionnement reçus	1 000,60 €	- €	- €	1 500,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>587 807,00 €</b>	<b>566 099,44 €</b>	<b>172 226,88 €</b>	<b>263 737,21 €</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>587 807,00 €</b>	<b>566 099,44 €</b>		<b>425 964,09 €</b>

**IV. DELIBERATION N° 17159DE040220264 : APPROBATION CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TREFONDS AVEC LA SOCIETE ATC FRANCE – LIEU-DIT "LES BUISSONS"**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'amélioration de la couverture mobile sur la commune, la société ATC FRANCE projette l'installation d'une infrastructure de télécommunication sur une parcelle privée (ZD n°74) au lieu-dit "Les Buissons".

Pour permettre la construction, l'accès, ainsi que le raccordement aux réseaux (électricité, fibre) de cette installation, la société ATC FRANCE sollicite auprès de la commune l'octroi d'un droit de passage et de tréfonds sur le Chemin Rural "Les Buissons" attenant au projet.

M. le Maire présente le projet de convention constitutive de droits de passage et de tréfonds (réf. ATC-17800-04) qui définit les modalités techniques et juridiques de cette occupation. Cette convention est consentie pour une durée de 24 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. **APPROUVE** les termes de la convention de servitude de passage et de tréfonds à intervenir avec la société ATC FRANCE (ou toute société qui se substituerait à elle), concernant le Chemin Rural "Les Buissons".
2. **PRÉCISE** que cette convention est consentie à titre gratuit [ou fixer un montant si changement].
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.
4. **DIT** que les frais liés à l'établissement de cette convention seront à la charge exclusive de l'opérateur.

**V. DELIBERATION N° 17159DE040220265 : CREATION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT " RUE DU VIEUX PONT "**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 septembre 2025 a été validé le scénario d'aménagement du lotissement de la rue du vieux pont, ainsi que le budget prévisionnel de l'opération.

Il propose donc la création au 04/02/2026 d'un budget annexe dénommé " Lotissement rue du vieux pont ", géré en M57 abrégée comme le budget de la commune, et assujetti à la TVA au régime réel normal trimestriel.

En effet, l'instruction budgétaire M57 stipule que les communes amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stocks en HT dans le cadre d'un budget annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La création au 04/02/2026 d'un budget annexe dénommé " Lotissement rue du vieux pont ", géré en M57 abrégée
- D'assujettir ce budget annexe du " lotissement rue du vieux pont " au régime réel normal trimestriel de TVA et précise que cette délibération sera transmise au service des impôts des entreprises (SIE) compétent pour ouvrir les droits du budget annexe du lotissement à la TVA

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

**VI. DELIBERATION N° 17159DE040220266 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT RUE DU VIEUX PONT"**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 4 février 2026, le Conseil Municipal a décidé la création du budget annexe assujetti à la TVA dénommé "Lotissement rue du Vieux Pont", géré selon la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée.

Cette création fait suite à la validation du scénario d'aménagement et du budget prévisionnel de l'opération actée le 10 septembre 2025.

Conformément à l'instruction budgétaire M57, ce budget a pour vocation de retracer les opérations de viabilisation et de commercialisation des terrains, impliquant une comptabilité de stocks.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 de ce budget annexe qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 163 650,00 € pour la section de fonctionnement et à 163 650,00 € pour la section d'investissement.

Le détail des crédits ouverts s'établit comme suit, conformément au tableau prévisionnel :

**BUDGET ANNEXÉ LOTISSEMENT**  
**BUDGET 2026**  
 (voté au niveau de chapitre; montants HT si option TVA, TTC dans le cas contraire)

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
article	chapitre	observations	montant	article	chapitre	observations	montant
605	011	travaux	62 500,00	7015	70	vente terrains aménagés	
6015	011	Achat du terrain + frais	92 950,00				
6045	011	études, prestations de service (géomètre, étude de sol, fouilles..)	8 200,00				
608	043	Frais (commission sur emprunt, transfert intérêts d'emprunt, indemnité au propriétaire..)	0,00	796	043	transfert intérêts emprunt	0,00
		<b>S/TOTAL (solde de production)</b>	<b>163 650,00</b>				
6522	65	versement d'excédent au budget principal		774		subvention budget principal	
6611	66	intérêts emprunt	0,00	7752		prise en charge de déficit par le budget principal en cours de vie du lotisst	
7133	042	annulation du stock initial (en production)	0,00	7133	042	Constatation du stock final (en production)	163 650,00
71355	042	annulation du stock initial de terrains aménagés	0,00	71355	042	Constatation du stock final de terrains aménagés	
002	002	résultat fonct Reporté (déficit)	0,00	002	002	résultat fonct Reporté (excédent)	0,00
		<b>TOTAL</b>	<b>163 650,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>163 650,00</b>

INVESTISSEMENT							
1641	16	rbt capital emprunté	0,00	1641	16	emprunt	73 650,00
168741	16	rbst avance remboursable du budget ppal		168741	16	avance remboursable du budget ppal	90 000,00
3351	040	terrain (en cours de travaux)	92 950,00	3351	040	terrain (en cours de travaux)	0,00
3354	040	études, prestations de service (géomètre, étude de sol, fouilles..)	8 200,00	3354	040	études, prestations de service (géomètre, étude de sol, fouilles..)	0,00
3355	040	travaux en cours	62 500,00	3355	040	travaux en cours	0,00
3555	040	terrains aménagés	0,00	3555	040	terrains aménagés	0,00
		<b>Total 040 Constatation du stock final</b>	<b>163 650,00</b>			<b>Total 040 constatation des travaux ou lots achevés</b>	<b>0,00</b>
001	001	résultat inv. reporté (déficit)		001		résultat inv. reporté (excédent)	0,00
		<b>TOTAL</b>	<b>163 650,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>163 650,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 du budget annexe "Lotissement rue du Vieux Pont" tel que présenté ci-dessus.
2. **VOTE** les crédits par chapitre et par section conformément au tableau annexé à la présente délibération.
3. **DIT** que le financement de ce budget est assuré par une avance remboursable du budget principal de 90 000 € et un recours à l'emprunt de 73 650 €.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VII. **DELIBERATION N° 17159DE040220267 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENTS DE GRADE ET INSCRIPTION SUR LISTE D'APTITUDE AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs pour permettre les avancements de grade.

**1. Avancements de grade à l'ancienneté** Le tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026 prévoit la promotion de deux agents :

- Un adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe promu au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>re</sup> classe ;
- Un adjoint technique territorial promu au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe.

Ces avancements entraînent la suppression des emplois d'origine et la création des emplois correspondants aux nouveaux grades, conformément aux nécessités du service.

**2. Inscription sur liste d'aptitude** le secrétaire général de mairie, inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur par voie de promotion dérogatoire, sera nommé dans ce grade à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026. Cette nomination nécessite la suppression de son emploi actuel (adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe) et la création d'un poste de rédacteur.

**3. Avis préalable** Le Comité social territorial a émis un avis favorable sur ces modifications lors de sa séance du 15 janvier 2026.

**DECISION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité :

**ARTICLE 1 – SUPPRESSION D'EMPLOIS**

De supprimer les emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe (filrière technique, catégorie C) ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial (filrière technique, catégorie C) ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe (filrière administrative, catégorie C).

**ARTICLE 2 – CREATION D'EMPLOIS**

De créer les emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>re</sup> classe (filrière technique, catégorie C, temps non – complet 25 h) ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe (filrière technique, catégorie C, temps complet) ;
- 1 poste de rédacteur (filrière administrative, catégorie B, temps non – complet 24 h).

**ARTICLE 3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

D'adopter la modification du tableau des effectifs ci-dessous, prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2026 :

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/2026**

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes Pourvus	Postes Vacants
<b>EMPLOIS PERMANENTS DES AGENTS TITULAIRES</b>					
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>					
Rédacteur territorial	B	24/35ème	1	1	0

Adjoint administratif principal 2nd classe	C	12/35ème	1	1	0
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique territorial principal 1 <sup>re</sup> classe	C	25/35ème	1	1	0
Adjoint technique territorial principal 1 <sup>re</sup> classe	C	14.5/35ème	1	1	0
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>e</sup> classe	C	35/35ème	1	1	0
<b>EMPLOIS PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS</b>					
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Adjoint administratif - CDI	C	17.5/35ème	1	1	0
<b>TOTAL</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

#### ARTICLE 4 – BUDGET

D'inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges sociales correspondantes.

#### ARTICLE 5 – TRANSMISSION

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération et à la transmettre aux services préfectoraux.

#### VIII. QUESTIONS DIVERSES

- PARKING RUE DES FORGES : Les subventions obtenues couvrent plus de 50% des devis.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

La secrétaire de séance  
Nadège CHARDAVOINE

Le Maire  
Daniel FREDERIC





